

(A)

(N° 9.)

SÉNAT DE BELGIQUE.

SESSION DE 1877-1878.

Projet de Loi contenant le Budget des Recettes et des Dépenses pour ordre de l'exercice 1878.

(Voir les Nos 92 et 191, session 1876-1877, et le n° 5, session 1877-1878, de la
Chambre des Représentants.)

LÉOPOLD II, ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut.

Les Chambres ont adopté et Nous sanctionnons ce qui suit :

ARTICLE UNIQUE.

Les Recettes et les Dépenses pour ordre de l'exercice 1878 sont évaluées respectivement à la somme de deux cent nonante cinq millions, trois cent quatre-vingt mille francs (295,380,000 francs).

Bruxelles, le 28 novembre 1877.

*Le Président de la Chambre
des Représentants,
(Signé) THIBAUT.*

*Les Secrétaires,
(Signé) A. LESCART.
REYNAERT.*

(2)

Budget des Recettes et des Dépenses pour ordre de l'exercice 1878.

ARTICLES.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	PREVISIONS des RECETTES et DES DÉPENSES.	TOTAL PAR CHAPITRE.	
CHAPITRE PREMIER.				
FONDS DE TIERS DÉPOSÉS AU TRÉSOR, ET DONT LE REMBOURSEMENT A LIEU AVEC L'INTERVENTION DU MINISTRE DES FINANCES.				
1	Cautiounnements versés en numéraire dans les caisses du Trésor, par les comptables de l'État, les receveurs communaux et les receveurs des hospices et des bureaux de bienfaisance, pour sûreté de leur gestion, et par des contribuables, négociants ou commissionnaires, en garantie du payement de droits de douane, d'accise, etc.	3,500,000 »		
2	Cautiounnements versés en numéraire par les entrepreneurs, adjudicataires, concessionnaires de travaux publics, et par les agents commerciaux.. . . .	1,100,000 »		
3	Produit du fonds provenant des jeux de Spa	100,000 »		
4	Fonds provinciaux. } Versements faits directement dans la caisse de l'État	9,500,000 »		
	} Impôts recouvrés par les comptables de l'administration des contributions directes, douanes et accises déduction faite des frais de perception.		4,600,000 »	
	} Revenus recouvrés par les comptables de l'administration de l'enregistrement et des domaines, déduction faite des frais de perception.		7,200,000 »	
5	Fonds communal institué par la loi du 18 juillet 1860.	24,697,500 »		
6	Réserve du fonds communal.	450,500 »		
7	Fonds locaux. — Versements faits par les communes pour être affectés, par l'autorité provinciale, à des dépenses locales.	247,000 »		
8	Dépôts effectués chez les receveurs des contributions directes, pour le compte de la Caisse générale d'épargne.	600 000 »	187,947,000 »	
9	Dépôts effectués chez les percepteurs des postes, pour le compte de la Caisse générale d'épargne.	5,000,000 »		
10	Caisse de retraite instituée par la loi du 16 mars 1865.	50,000 »		
11	Caisse des veuves et orphelins du Département des Finances	1,100,000 »		
12	— — — des Travaux publics.	800,000 »		
13	— — — de l'Intérieur	150,000 »		
14	— — — des Affaires Étrangères	80,000 »		
15	— — — de la Justice	125,000 »		
16	— — — des professeurs de l'enseignement supérieur.	50,000 »		
17	— — — des membres du corps administratif et enseignant des établissements d'instruction moyenne régis par l'État	70,000 »		
18	— — — des professeurs et instituteurs communaux	400,000 »		

ARTICLES.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	PRÉVISIONS des RECETTES et DES DÉPENSES.	TOTAL PAR CHAPITRE.
19	Caisse des veuves et orphelins de l'ordre judiciaire	260,000 »	
20	— — des officiers de l'armée	1,000,000 »	
21	— — des officiers de la marine	15,000 »	
22	Caisse de prévoyance des pilotes et autres agents de la marine.	100,000 »	
23	Caisse centrale de prévoyance des secrétaires communaux	140,000 »	
24	Masse d'habillement des employés du Département des Travaux publics	700,000 »	
25	Caisse de remplacement par le Département de la Guerre.	2,700,000 »	
26	Caisse de retraite et de secours des ouvriers du chemin de fer	900,000 »	
27	Caisse tontinière pour faciliter le remplacement dans la milice	500,000 »	
28	Recettes effectuées par les administrations des chemins de fer, postes, télégraphes et marine, pour le compte des sociétés concessionnaires, des administrations postales étrangères et des offices télégraphiques avec lesquels elles sont en relation	9,000,000 »	
29	Recettes effectuées par l'administration de la marine (service des bateaux à vapeur entre Ostende et Douvres), pour compte du chemin de fer de l'Etat.	25,000 »	
30	Fonds pour l'encouragement du service militaire	17,000 »	
31	Fonds de toute autre nature versés dans les caisses du Trésor public, pour le compte de tiers	10,000 »	
32	Encaissement des effets de commerce par la poste	125,000,000 »	
CHAPITRE II.			
FONDS DE TIERS DÉPOSÉS AU TRÉSOR, ET DONT LE REMBOURSEMENT A LIEU DIRECTEMENT PAR LES COMPTABLES QUI EN ONT OPÉRÉ LA RECETTE.			
<i>Administration des contributions directes, douanes et accises.</i>			
33	Répartition du produit des amendes, saisies et confiscations en matière de contributions directes, douanes et accises (caisse du contentieux).	650,000 »	
34	Fonds réservé dans le produit des amendes, saisies et confiscations.	20,000 »	
35	Fonds spécial des préemptions.	50,000 »	
36	Impôts et produits recouvrés au profit des communes	10,000,000 »	
37	Masse d'habillement et d'équipement de la douane	170,000 »	
38	Sommes versées pour garantie de droits et d'amendes éventuellement dus.	480,000 »	
39	Travaux d'irrigation dans la Campine	2,000 »	
<i>Administration de l'enregistrement et des domaines.</i>			
40	Amendes diverses et autres recettes soumises et non soumises aux frais de régie.	450,000 »	

ARTICLES.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	PRÉVISIONS des RECETTES et DES DÉPENSES.	TOTAL PAR CHAPITRE.
41	Amendes et frais de justice en matière forestière.	19,000 »	
42	Consignations de toute nature.	14,000,000 »	
	<i>Administration des chemins de fer, postes et télégraphes</i>		100,823,000 »
43	Encaissements et paiements, pour le compte de tiers du chef de transport de marchandises	2,000,000 »	
44	Prix de transport afférent au parcours en dehors des limites des chemins de fer, dans l'intérieur du pays (ports au delà)	500,000 »	
45	Articles d'argent confiés à la poste et rendus payables sur mandats à vue.	72,400,000 »	
	<i>Ministère de la Justice.</i>		
46	Masse des détenus (administration des prisons)	215,000	
	<i>Ministère des Travaux publics.</i>		
47	Remboursement des droits de pilotage à l'Administration néerlandaise	25,000 »	
48	Remboursement à la ville d'Ostende de la moitié du droit de passage aux écluses (arrêté royal du 10 juin 1822)	6,000 »	
	<i>Ministère de l'Intérieur.</i>		
49	Pensions payées par les élèves de l'Institut agricole de l'État.	30,000 »	
50	Pensions payées par les élèves de l'école de médecine vétérinaire de l'État.	35,000 »	
51	Produit du Jardin Botanique.	1,000 »	
	CHAPITRE III.		
	FONDS SPÉCIAUX RATTACHÉS AUX FONDS DES TIERS ET DONT IL N'EST DISPOSÉ QU'EN VERTU D'ORDONNANCES VISÉES PAR LA COUR DES COMPTES.		
	1^{re} SECTION.		
52	Subsides offerts pour construction de routes. (Loi du 10 mars 1838).	100,000 »	
53	Subsides pour des travaux d'utilité publique	1,000,000 »	
54	Cautionnements des entrepreneurs défaillants.	10,000 »	
55	Prix de médicaments provenant de la pharmacie centrale de l'armée et fournis à d'autres Départements	50,000 »	
56	Fonds spécial des établissements régis par le Département de la Guerre	20,000 »	
57	Remboursement de prêts aux provinces et aux communes pour construction et ameublement de maisons d'écoles (loi du 14 août 1875).	200,000 »	

ARTICLES.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	PRÉVISIONS des RECETTES et DES DÉPENSES.	TOTAL PAR CHAPITRE.
2^e SECTION			
58	Billes, rails et accessoires, matériels fixe tenant à la voie		
59	Service des voies et travaux, non compris les objets dénommés à l'article précédent	5,500,000 »	6,610,000 »
60	Service de la traction et du matériel		
61	Service des transports	100,000 »	
62	Services en général	500,000 »	
63	Versements ayant une affectation spéciale ou concernant plusieurs services	50,000 »	
		50,000 »	
5^e SECTION			
64	Fonds provenant de l'intervention de tiers dans les dépenses de premier établissement, d'extension ou de parachèvement des chemins de fer de l'Etat	1,000,000 »	
TOTAL DES RECETTES ET DES DÉPENSES POUR ORDRE . . . fr.			295,580,000 »